

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2012

Membres Présents : MM. BLONDEL, DURECU, MALO, BOURHIS, LACHEVRE, LECAVELIER DES ETANGS, LAVIDIERE, DECULTOT, DUTOT

Absents excusés : Mmes DEREIX, LACHERAY, Mr AUBLE et TALBOT

Absents : Mme BUREL

Le compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2011 est accepté à l'unanimité
4 personnes assistent à la réunion

ORDRE DU JOUR

♦ Lotissement LOISEL Route du Neufbourg

- ☞ Résultat de l'appel d'offres
- ☞ Prix de vente du lot

♦ Route du Chat Endormi

- ☞ Demande voie sens unique

♦ Salle Aquarelle

- ☞ Bilan de la salle
- ☞ Tarifs à partir de 2014

♦ Questions diverses

✧ CLOS LOISEL

Le terrain de 4586 m² a été acquis le 10 janvier au prix de 140 000 €

L'appel d'offres a permis de retenir l'entreprise YTP entreprise la mieux disante pour un coût de 147.865, 90 €TTC il est rappelé que dans ce prix les travaux EDF sont pris en totalité en charge par le syndicat, que pour l'éclairage public 1.803,00 € sont à la charge de la Commune.

Le projet comporte 5 lots.

Le coût total de l'acquisition des travaux, des études, de la prime de raccordement à l'assainissement, la défense incendie, la TVA sur la marge (prix de vente diminué du prix d'acquisition) se chiffre à 41.160,00 €, est de 342.669,47 €.

7.331,00 € de travaux divers ajoutés donnent un coût de 350.000 € soit 70.000 € par lot.

Les travaux commenceront le 15 février pour se terminer le 31 mars.

✧ SALLE AQUARELLE

Le bilan montre un équilibre financier dans le fonctionnement de 19.200 €. L'acquisition de tables et de chaises pour 3.000 € n'est pas comprise.

Il a été indiqué que la présence de Mr DURECU et la flexibilité des Associations permettent d'obtenir ces résultats.

Les tarifs pour 2014 seront de 300 € pour les Brettevillais (événement exceptionnel) et pour les autres locations de 380€.

✧ ASBR

Courrier du président demandant un terrain viabilisé de 100 m² pour accueillir une construction de type Algeco financée par le club.

Cette construction servira de club house pour servir boissons et viennoiseries qui alimenteront financièrement le club et ce pour compenser la diminution de la subvention.

Un devis sera réalisé et présenté à la prochaine réunion.
Il est également évoqué la possibilité d'un 2nd terrain.

✧ ROUTE DU CHAT ENDORMI

Une pétition des 17 riverains demandant un sens unique à cette voie, du fait d'un passage important de véhicules et de camions.

Le sens unique se faisant d'Ouest en Est. Cette décision pénaliserait les agriculteurs livrant le blé chez DUMESNIL.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve de pouvoir utiliser la Voie Romaine.

✧ PLANTATION HAIE PLACE DU CHARRON

Une haie plantée à 30cm de limite de propriété au lieu des 50cm sera arrachée et remplacée par de la charmille pour un coût de 1.600 €.

✧ IMPLANTATION D'UN BUNGALOW

Il est accordé une implantation d'un bungalow au Hameau de la Chaussée pendant une durée limitée.

✧ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES (ADM)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la désinvolture du Président de cette association qui 48 heures avant une réunion, programmée depuis 3 semaines, annule la réunion sur pression d'un élu.

Le Conseil Municipal décide donc de ne plus adhérer à cette Association.

✧ QUESTIONS DIVERSES

- Clôture inesthétique entourant le terrain de pétanque,
- Galette des rois dans le gymnase pour le COB,
- Demande de réparation de l'orgue,
- Des offices religieux auront de nouveau lieu le samedi soir à l'église, suite à une demande de Mr Décultot.